

Session Plénière des 9 et 10 novembre 2022

RAPPORT N° 22.04.04 Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous approuvons la décision d'anticiper le passage à la M57 qui sera désormais la norme pour toutes les collectivités.

Il n'est pas certain que cela clarifie la lecture du budget régional, car cela ne correspond pas forcément aux choix de regroupements que vous avez décidé en début de mandature.

Ainsi la formation professionnelle se retrouve avec la formation initiale, mais la politique jeunesse s'en trouve séparée.

La gestion des fonds européens se trouve intégrée aux moyens généraux dans une sous-fonction. C'est un peu contradictoire avec la notion même de fonction qui fait référence à la destination ou la finalité de la recette ou de la dépense.

Or les fonds européens ou dénommés tels sont destinés à l'agriculture, à l'aménagement du territoire, à l'action économique, à la formation etc...

La volonté est donc de faire ressortir ces fonds séparément afin de mettre en valeur les aides dites européennes qui ne sont que le reversement d'une fraction de la contribution française au budget de l'UE.

Nous pouvons remarquer aussi que l'aide internationale ne se retrouve dans aucune fonction, preuve s'il en est que ce n'est pas une compétence de la Région.

Ensuite je voudrais profiter de ce rapport pour appeler à plus de transparence dans l'exécution du budget, et peut-être plus de rigueur dans le contrôle à priori ou a posteriori des subventions et des aides.

Nous avons eu l'occasion de déplorer assez régulièrement en commission permanente le vote de subventions pour des événements qui avaient déjà eu lieu, ce qui veut dire de facto que ce sont les services et peut-être l'élus de référence qui valide les dossiers, ce qui réduit la commission permanente à une simple chambre d'enregistrement.

De la même manière, il nous est souvent difficile, voire impossible, d'obtenir le bilan financier a posteriori. Je ne veux pas citer un événement ou une association publiquement, mais nous avons eu le cas avec une manifestation importante et récurrente à Tours, pour laquelle nous avons demandé le bilan de l'année précédente.

Alors que la convention indiquait expressément que le bénéficiaire de la subvention devait fournir un bilan dans un délai de six mois, nous avons pu seulement obtenir, un an après, le bilan provisoire avec des chiffres arrondis au millier d'euros près.

Nous avons également alerté sur des actions subventionnées à 100% par la Région qui nous semblent relever davantage de la prestation, et donc de la procédure d'achat public, que de la subvention associative.

Enfin j'attends toujours une réponse des services pour une question de procédure budgétaire que j'avais soulevée en commission des finances au mois de septembre et rappelé deux fois en commission permanente.

Ce type de remarque peut sembler à la marge, mais avec une certaine expérience du fonctionnement de notre institution, je constate que ces entorses à notre propre règlement comptable et budgétaire se produisent malgré tout assez fréquemment, c'est pourquoi je me permets de faire ce rappel publiquement.

